

# RCB Challenge Trail *Marc Hoste* 2016

## 1. Nos Valeurs

Le Challenge Trail a pour but premier de faire *découvrir* le Trail aux coureurs, de les encadrer (en les mettant au contact de traileurs d'expérience), de leur proposer une palette d'entraînements et de courses leur permettant de s'essayer, se développer et s'aguerrir à la discipline. En d'autres mots, les initier au *Dépassement de soi*, tout en respectant leurs propres limites mais aussi celles des autres.

Ce faisant, le but secondaire est de faire *participer* les membres/participants à la vie du club en leur proposant l'élaboration d'événements *conviviaux* (sorties off ou entraînements spécifiques).

Le Trail étant une discipline nature par excellence, le troisième but de ce challenge est d'encourager les membres au *respect de l'environnement* en proposant/participant par exemple au co-voiturage.

## 2. Programme :

Le Challenge Trail 2016 est constitué de 14<sup>[cc1]</sup> courses en Belgique, 2 déplacements à l'étranger, 2 stages club, 2 courses libres (maximum). Soit 20 courses au total.

Pour être classé, le coureur doit être finisher d'au moins 5 courses du challenge dont au moins 1 course club.

## 3. Règlement du classement :

- I. Est finisher, tout coureur classé officiellement par l'organisation avec un temps de référence. N'est pas finisher, un coureur exclu par l'organisateur, disqualifié, non-arrivant ou hors barrières horaires (même avec un temps de parcours final).
- II. Une course n'est comptabilisée dans le challenge qu'à partir du jour où la cotisation du membre concerné a été versée sur le compte de l'association "RCB-GAL".
- III. Chaque participation fructueuse à une course du Challenge Trail donne droit à la prise en compte de la distance et du dénivelé courus.
- IV. Un classement par épreuve et un classement général sont élaborés et publiés régulièrement sur le site du club, en principe après chaque épreuve figurant au calendrier du Challenge Trail.
- V. La recherche des résultats des membres dans les courses proposées par le Comité, est faite automatiquement par le responsable du Challenge Trail. Néanmoins et afin de faciliter les recherches il est demandé qu'il soit toujours mentionné "RCB" lors de l'inscription à la course.
- VI. Toutes les courses proposées au Challenge Trail sont susceptibles d'être prises en compte et additionnées pour le classement général du membre. Toutefois, si un membre participe à plusieurs courses du challenge du même organisateur ayant lieu le même week-end, seule la plus longue de ces courses est reprise.
- VII. Nous demandons que chaque coureur signale auprès du responsable du Challenge Trail, les courses libres auxquelles il participe, avec les informations nécessaires au relevé de sa performance.
- VIII. La notification au responsable du Challenge Trail ainsi que les réclamations<sup>[cc2]</sup> concernant la comptabilisation des courses devront, pour être valides, être introduites dans un délai de trois mois maximal suivant la course.

## 4. Courses éligibles pour l'attribution de points au challenge Trail :

- I. **Les courses Club** sont les Galopades, le TriGal, La Bally Race, et une sélection de courses qui seront proposées par le RCB-GAL et son Conseil d'Administration.
- II. **Les courses** sont désignées par les organisateurs comme Trail (exception faites des courses annexes désignées comme "Courses natures") dont certaines peuvent être dédoublées par les organisateurs en plusieurs distances, cela afin de rendre la participation aux courses du challenge accessible à l'ensemble des membres. Certaines épreuves (trop longues) peuvent être mises hors challenge mais pourront alors compter comme course libre et seront soumises à la règle de calcul des Ultras (voir ci-après).
- III. **Les courses libres** doivent répondre aux deux critères suivants :
  - ✓ Le gagnant de la course termine l'épreuve en minimum 2h (à l'exception des Kilomètres Verticaux - KMV)
  - ✓ La course doit être une course nature, un Ecotrail ou Trail.
- IV. **Les courses à étapes** doivent être explicitement dénommées par leur organisateur « courses en/à étapes ».

## 5. Calcul des points:

- I. **Prise en compte des résultats :**

Il sera tenu compte des données de l'organisateur, sauf s'il est évident que celles-ci sont erronées; le cas échéant, le **groupe Trail** statuera. Si aucune donnée n'est disponible, le groupe Trail veillera à trouver au plus vite les données correspondantes aux différentes distances à l'aide des moyens disponibles (relevés GPS, traces GPS, données cartographiques, etc.).

Tout autre cas litigieux sera examiné par le groupe Trail ou le Comité du RCB GAL en cas de besoin.

Les courses du Challenge autres que les courses libres ne sont pas sujettes au bonus de « convivialité trail » (défini ci-dessous).

- II. **Règle générale :**

1pt / 1 km + 1 pt / 100m D+ avec un maximum de 125pts par course (voir règle « ultra » ci-dessous)

- III. **Cas particuliers :**

- i. Les courses libres :*

Seules deux courses libres sont acceptées. Si un membre en court plus de deux, il devra choisir les courses qu'il veut faire comptabiliser.

- ii. Les Ultras :*

Les points attribués pour une course (libre ou reprise au challenge) ne peuvent dépasser 125pts.

Si une course donne droit à plus que 125pts, les points au-delà de 125pts peuvent être reportés sur une course libre. Par exemple:

- ✓ Endurance trail des Templiers (au challenge) donne 146pts (pour 100km et 4600D+) => 125pts pour la courses et 21pts pour une course libre

- ✓ UTMB (en course libre) donne 270pts (pour 170km et 10000D+) => 125pts pour course libre 1 et 125pts pour course libre 2.

*iii. Les Stages :*

Pour les stages Trail, un forfait de 50pts sera pris en compte et le stage comptera pour une course libre. Seul un stage est comptabilisé.

*iv. Les courses à étapes :*

N'entrent dans cette catégorie que les courses explicitement dénommées « courses en/à étapes ».

- ✓ Le calcul des points des courses à étapes suivra la même règle de limitation à 125pts max.
- ✓ La distance et le D+ retenus seront ceux officiellement publiés par l'organisateur.
- ✓ Tout coureur sanctionné d'un abandon/disqualification forcé (de son propre chef ou de celui de l'organisateur) lors d'une étape ou de l'ensemble d'une course ne pourra prétendre à ses points sauf si l'organisateur tient compte de sa performance dans ses résultats officiellement affichés.

Par exemple :

- ✓ Course en 3 étapes, chronométrées individuellement et sans obligations de participation à chaque étapes pour être finisher => course la plus longue + D+ ou pts le plus élevés dans l'absolu (distance et D+).
- ✓ Course en 3 étapes, chronométrées cumulativement avec obligation de participation à chaque étapes pour être finisher => cumul des distances et D+.

#### IV. Bonus :

*i. Bonus « Dépassement de soi »*

Le bonus s'exprime sous forme d'un multiplicateur des points obtenus :

- ✓ Si le coureur se classe dans le premier tiers<sup>1</sup> des finishers, ses points sont multipliés par 1,2
- ✓ Si le coureur se classe dans le deuxième<sup>1</sup> tiers des finishers, ses points sont multipliés par 1,1
- ✓ Si le coureur se classe dans le dernier tiers<sup>1</sup> des finisher, ses points ne sont soumis à aucun bonus

Par exemple :

Une course X de 40km et 2000 D+ avec 100 inscrits

Sur les 100 inscrits, il y a 20 non-partants et 20 hors-barrières horaires

Il y a 3 coureurs RCB finishers en 10<sup>ème</sup>, 30<sup>ème</sup> et 50<sup>ème</sup> position

La règle générale donne 60 points avec le bonus performance

Le coureur RCB finisher en 10<sup>ème</sup> position obtient 72 points (60pts x 1,20)

Le coureur RCB finisher en 30<sup>ème</sup> position obtient 66 points (60pts x 1,10)

Le coureur RCB finisher en 50<sup>ème</sup> position obtient 60 points (60pts x 1,00)

---

<sup>1</sup> Classement de l'organisation.

*i. Bonus convivialité*

*a. Aide à l'organisation des courses club :*

Un bonus de 15pts est accordé à qui aide à l'organisation de l'UTTWB et/ou des Hivernales (possibilité de cumul).

*b. Les sorties OFF [cc5] donnent des points bonus en plus :*

10pts pour qui aide ou pour qui les organise et obtient au moins 5 participants  
1pt par participant avec cumul (1 sortie = 1pt, 2 = 2pts, ... , 10 = 10pts). Ces initiatives devront recevoir l'aval du Conseil d'Administration ou des responsables du groupe trail.  
Possibilité de cumuler à chaque nouvelle organisation des pts de chaque catégorie [cc6]  
Les courses hors challenge ne seront pas considérées comme des OFF

*ii. Co-voiturage :*

Celui qui propose ou participe à un co-voiturage reçoit 15 pts bonus par course/sortie off.  
Seront comptabilisées les co-voiturages enregistrés sur le [site](#) ou via un formulaire d'inscription mis à disposition des membres par le groupe trail.